

CH_VB 91.028 vom 21. Mai 1991

Bundesverwaltung, 1991-05-21, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.028

FR: CH_VB 91.028 du 21 mai 1991

IT: CH_VB 91.028 del 21 maggio 1991

Erwägungen

E. 27

mars 1991 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Cotti Le chancelier de la Confédération, Buser 1991 -108 24 Feuille fédérale. 143 année. Vol. II 361

Condensé Par le présent message (programme des constructions de 1991), le Conseil fédéral propose l'ouverture des crédits d'engagement suivants: Fr. Fr. Ouvrages militaires 242 030 000 - Ouvrages de combat et de conduite de l'armée 101 700 000 - Constructions destinées à la logistique 53 650 000 - Constructions destinées à l'instruction 86 680 000 Crédits additionnels relatifs à des projets déjà approuvés 13 220 000 Total des crédits d'engagement 255 250 000 Les crédits relatifs aux projets de constructions militaires, d'un montant total de 255,250 millions de francs, grèvent la rubrique 511.3200.009 "Constructions du Département militaire" du budget. 362

Liste des nouveaux crédits d'engagement pour les ouvrages militaires Fr. Ouvrages de combat et de conduite de l'armée Infrastructure de conduite et ouvrages de combat 63 000 000 Constructions pour les stations d'ondes dirigées R-915; 2e étape

E. 28

700 000 Renouvellement des systèmes de pistes sur des aérodromes militaires 10 000 000 Constructions destinées à la logistique Constructions pour l'arsenal fédéral sur la place d'armes de Bière 42 700 000 Agrandissement de l'infrastructure pour les hélicoptères de transport sur deux aérodromes militaires; 2e étape 10 950 000 Constructions pour l'instruction Construction d'un centre de formation d'officiers pour les troupes d'aviation et de défense contre avions sur la place d'armes de Dubendorf

E. 33

Message sur les constructions de 1988 (AF du 6 oct. 1988 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1988 III 732) 331 Aménagement d'installations de tir et d'instruction et réfection de bâtiments sur la place d'armes d'Andermatt Fr. Crédit d'engagement initial 9 500 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1987) Crédit additionnel demandé 840 000 Nouveau crédit d'engagement 10 340 000 Justification du crédit additionnel; - Difficultés rencontrées en cours de construction - Remplacement des conduites et augmentation des coûts lors de la rénovation d'anciens bâtiments en raison de la mauvaise qualité des constructions 190 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1990) 1 099 000 Total des coûts supplémentaires 1 289 000 . / . Rubrique "imprévis" 449000 Crédit additionnel 840 000 403

Les dépenses supplémentaires ont été occasionnées par la rénovation du toit couvrant l'ancienne écurie et de conduites à l'intérieur et autour du bâtiment. Les façades de l'arsenal 1 et de l'écurie ont dû être rénovées en plus. En outre, l'installation de tir a exigé

d'autres mesures de protection contre le bruit qui n'avaient pas été prévues à l'origine. 332 Construction d'installations pour les écoles d'aviation sur la place d'armes d'Emmen; Ire étape Fr. Crédit d'engagement initial 7 900 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1987) 1er crédit d'engagement (FF 1990 II 453) Modification du projet 660 000 Crédit additionnel demandé en raison du renchérissement 850 000 Nouveau crédit d'engagement 9 410 000 Justification du crédit additionnels - Modification de projet - Agrandissement du bâtiment des simulateurs 180 000 - Extension de l'installation d'intercommunication 35000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1990) 850 000 404

Fr. Total des coûts supplémentaires 1 065 000 ./. Rubrique "imprévus" du montant de 350 000 francs, il reste 135 000 francs pour la finition 215 000 Crédit additionnel 850000 Le premier crédit additionnel, approuvé avec le programme des constructions de 1990, a servi exclusivement à couvrir les coûts supplémentaires occasionnés par la modification du projet concernant le bâtiment des simulateurs. Comme l'ensemble du crédit d'engagement de la première étape est prévu pour la construction de deux nouveaux bâtiments séparés et la rénovation d'un bâtiment existant, la durée totale des constructions s'étend sur trois ans et demi. Alors que la construction des deux nouveaux bâtiments a pu commencer à intervalles rapprochés, la rénovation du bâtiment administratif existant devra être repoussée jusqu'à ce que la nouvelle aile des bureaux puisse être aménagée. Le second crédit additionnel est destiné à couvrir les coûts supplémentaires dus au renchérissement en raison de la durée relativement longue des travaux. 405

E. 34

Programme des constructions de 1989 (AF du 6 oct. 1989 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1989 III 920) 341 Construction d'une halle d'entreposage pour le matériel de corps dans la commune de Hüllheim TG Fr. Crédit d'engagement initial 9 300 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1988) Crédit additionnel demandé 850 000 Nouveau crédit d'engagement 10 150 000 Justification du crédit additionnel; - Difficultés rencontrées en cours de construction - Coûts supplémentaires dus aux mauvaises conditions du terrain à bâtir 300000 - Modification de projet - Renforcement de l'armature de la dalle et du plafond 150 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1990) 850 000 Total des coûts supplémentaires 1 300 000 ./. Rubrique " imprévus " 450000 Crédit additionnel 850 000 Justification des coûts supplémentaires ; Terrain à bâtir; La qualité du terrain à bâtir s'est révélée nettement plus mauvaise gué ne le laissaient supposer les 406

examens géotechniques. Comme les couches de recouvrement étaient inadaptées à la mise en place de fondations flottantes, il a fallu stabiliser les fondations sur la couche de gravier Thur suffisamment résistante. Cette couche était cependant située à une profondeur beaucoup plus grande que ne l'indiquaient les coupes géologiques. Cette situation a occasionné des travaux d'excavation et de retenue d'eau supplémentaires et nécessité un surcroît de matériaux (béton maigre, béton de construction et armatures). En raison des exigences élevées de la construction, la dalle et le plafond ont été soumis à un examen destiné à prévenir la fissuration. 342 Construction d'un ouvrage pour l'instruction des écoles des troupes de soutien de la place d'armes de Berne Fr. Crédit d'engagement initial 5 500 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1988) Crédit additionnel demandé 550 000 Nouveau crédit d'engagement 6 050 000 Justification du crédit additionnel; - Difficultés rencontrées en cours de construction - Mauvais état du sous-sol au

niveau des places et des voies 31 000 - Modification de projet - Construction d'un nouvel éclairage et d'une rampe pour le magasin de matériel 60 000 407

- Remplacement de lignes de contact et Fr. agrandissement de la place pour l'école de conduite 31 000 - Coûts supplémentaires pour la protection contre la foudre

E. 36

000 francs pour la finition 423 000 Crédit additionnel 550 000 Le mauvais état du sous-sol au niveau des places a nécessité un coffrage de 40 cm d'épaisseur alors que 25 cm avaient été prévus. Il a fallu renforcer la voie à la suite de dégâts occasionnés lors de la pose. En raison de nouvelles prescriptions, le choix d'un modèle plus onéreux de protection contre la foudre s'est imposé. 4 Résumé des crédits d'engagement Voici la composition des crédits d'engagement et des crédits additionnels que nous vous proposons d'accorder dans le présent message: Fr. a. Ouvrages et installations militaires selon la liste de l'appendice 1 242 030 000 b. Demande de crédits additionnels selon la liste de l'appendice 2 13 220 000 Total des crédits d'engagement 255 250 000 408

5 Considérations relatives aux finances et aux crédits de paiement Dans l'étape de réalisation 1988 à 1991, les crédits pour les ouvrages militaires s'élèveront à environ 1,44 milliard de francs. Par rapport aux investissements militaires totaux, les crédits pour les constructions représentent environ 14 pour cent, soit autant que pour la législature précédente. Les crédits de paiement de la législature 1988 à 1991 seront utilisés pour financer des projets présentés dans les messages de 1986 à 1989. 6 Adjudication des travaux et répartition des coûts Autant que possible, les travaux sont adjugés à des entreprises de la région ou du canton dans lequel se situe le projet de construction. Pour l'examen et l'appréciation des offres, on applique l'ordonnance du Conseil fédéral sur les soumissions. Conformément à l'ordonnance sur les constructions fédérales, la soumission et l'adjudication des travaux incombent aux organes techniques. En règle générale, les calculs figurant dans le présent message sont fondés sur l'indice zurichois du coût de la construction du 1er avril 1990, qui s'élève à 166,7 points. Les devis pour les bâtiments sont structurés selon les normes des prix de la construction du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment; ils comprennent les rubriques principales suivantes: - Terrain Cette notion comprend les travaux de viabilité jusqu'à la limite de la parcelle. L'acquisition n'est pas comprise; - Travaux préparatoires Ils comprennent les frais de démolition, d'adaptation, le déplacement de canalisations industrielles et de voies de circulation; 27 Feuille fédérale. 143" année. Vol. II 409

Bâtiments Ce poste comprend les fondations, le gros oeuvre, les finitions ainsi que les installations générales; Equipements d'exploitation Ils comprennent les équipements fixes ainsi que les installations et travaux de construction y relatifs; Aménagements extérieurs Ils comprennent tous les frais d'aménagement des routes, des places et du paysage, les mouvements de terre, ainsi que le gros oeuvre, les finitions et les installations hors du bâtiment qui concernent la parcelle en question; Frais accessoires Il s'agit surtout d'autorisations, d'émoluments, de maquettes, de frais de reproduction, de frais de surveillance, etc. ; Alimentation centrale Ce poste groupe tous les frais d'alimentation en énergie à partir d'une centrale; Imprévus Il s'agit de la réserve pour des dépenses imprévues, notamment en relation avec des difficultés rencontrées en cours de construction. L'utilisation de cette réserve est régie par l'article 22, 3e alinéa, de l'ordonnance du 30 novembre 1981 sur les constructions fédérales; RS 172.057.20; Equipement mobilier II

comprend notamment les meubles et les installations mobiles. 410

7 Effets sur l'état du personnel Le personnel supplémentaire requis pour l'exploitation, l'entretien et l'administration de certains projets sera trouvé grâce à des mesures de rationalisation et à des transferts dans les limites de l'effectif autorisé. 8 Programme de la législature Les projets présentés font partie de l'étape de réalisation de notre armée mentionnée dans le rapport sur le programme de la législature 1988-1991 (FF 1988 I 353). 9 Constitutionnalité La compétence de l'Assemblée fédérale est fondée sur les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution. 34391 411

Arrêté fédéral Projet concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1991) du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 27 mars 1991', arrête: Article premier 1 Les projets de construction et les crédits additionnels présentés dans le message du 27 mars 1991 sont approuvés. 2 Les crédits d'engagement ci-après sont ouverts à cet effet: Fr. a. Ouvrages et installations militaires selon l'appendice 1 . . 242 030 000 b. Crédits additionnels selon l'appendice 2 13 220 000 Art. 2 1 Le Conseil fédéral peut procéder, dans la limite des crédits d'ensemble mentionnés à l'article premier, 2e alinéa, lettre a, à des transferts de peu d'importance entre les différents crédits d'engagement. 2 Les crédits de paiement seront inscrits chaque année au budget. Art. 3 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référen- dum. 34391 ') FF 1991 II 361 412

Ouvrages militaires Liste des ouvrages militaires Appendice 1 2 Ouvrages militaires Crédit d'engagement 21 Ouvrages de combat et de conduite de l'armée fr. 211 Infrastructure de conduite et ouvrages de combat 63 000 000 212 Constructions pour les stations d'ondes dirigées R-915; 2e étape 28700 000 213 Renouvellement des systèmes de pistes sur les aéro- dromes militaires 10 000 000 22 Constructions pour la logistique 221 Constructions pour l'arsenal fédéral sur la place d'armes de Bière 42 700 000 222 Agrandissement de l'infrastructure pour les hélicoptères de transport sur deux aérodromes militaires; 2e étape .. 10950 000 23 Constructions pour l'instruction 231 Construction d'un centre de formation d'officiers pour les troupes d'aviation et de défense contre avions sur la place d'armes de Dübendorf 33 000 000 232 Construction d'une installation destinée à l'instruction pour les porteurs d'appareil respiratoire sur la place d'armes de Wangen an der Aare 7 900 000 233 Agrandissement de la place de tir de chars de Wichlen GL; Ire étape 29 700 000 234 Crédit de programme pour la rénovation de cantonne- ments et de locaux de travail 10 000 000 235 Rénovation du fort du Saint-Gothard 6 080 000 Total des ouvrages militaires 242 030 000 34391 413

Ouvrages militaires Appendice 2 Liste des crédits additionnels pour les ouvrages militaires 3 Crédits additionnels Crédit additionne] 31 Programme des constructions de 1986 FI. (AF du 29 sept. 1986 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1986 III 393) 311 Modernisation et agrandissement d'ouvrages du soutien 6 800 000 312 Acquisition et transformation d'un immeuble à Dag- mersellen 700 000 32 Programme des constructions de 1987 (AF du 8 oct. 1987 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1987III 264) 321 Construction d'un hôpital militaire protégé à Nottwil LU 600 000 322 Installations destinées à l'instruction des écoles d'auto- m- biles d'infanterie sur la place d'armes de Wangen an der Aare 750 000 323 Installations destinées à l'instruction des écoles des troupes du matériel sur la place d'armes de Thoune; 2e étape 300 000 324 Rénovation de l'installation d'incinération des déchets à Thoune; 2e étape 980 000 33 Programme des constructions de 1988 (AF du 8 oct. 1988 concernant des ouvrages

militaires et des acquisitions de terrain; FF 1988 III 732) 331 Aménagement d'installations de tir et d'instruction et réfection de bâtiments sur la place d'armes d'Andermatt 840 000 332 Construction d'installations pour les écoles d'aviation sur la place d'armes d'Emmen; Ire étape 850 000 34 Programme des constructions de 1989 (AF du 6 oct. 1989 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1989 III 920) 341 Construction d'une halle d'entreposage pour le matériel de corps dans la commune de Müllheim TG 850 000 342 Construction d'un ouvrage pour l'instruction des troupes de soutien de la place d'armes de Berne 550 000 Total des crédits additionnels 13 220 000 414 34391

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1991) du 27 mars 1991 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1991 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft 19 Cahier Numero Geschäftsnummer 91.028 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 21.05.1991 Date Data Seite 361-414 Page Pagina Ref. No 10 106 565 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.